

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 20 septembre 2021

Nombre de
conseillers élus :
29

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
26

MEMBRES PRESENTS :

Cécile DELATTRE - Sandrine EPPELE - Karine QUIGNARD - Frédéric SCHALL - Michaël SAINTAUBIN - Claudia CARADONNA - Daniel CHAMBET-ITHIER - Christian OST - Regina DE ALMEIDA - Raphaële DEPROST - Guillaume GRIMMER - Françoise RICHART - André ROTH - Denis SCHANN - Claire HUBER - Bernard SAETTLER - Elisabeth TAGLANG - Sofiane AIT IKHLEF - Sandra PETER - Eric KREINER - Christian ANDRIAMAMPANDRY - Roberte IRION - Nadjoua DJELLAT - Thierry MOSSER - Jean-Marc LOTZ - Chrystèle DUBOIS

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

Kathia GUTH - Isabelle PLAUTZ-UNTEREINER- Jacques REIS

PROCURATION :

Kathia GUTH	à	Roberte IRION
Isabelle PLAUTZ-UNTEREINER	à	Regina DE ALMEIDA
Jacques REIS	à	Denis SCHANN



I – APPROBATION ET INFORMATION

2021 - 63 (1) : Installation d'un nouveau conseiller municipal à la suite d'une démission

Rapport au Conseil Municipal :

En date du 6 juillet 2021, le Conseil Municipal a pris connaissance de la démission de la conseillère municipale du groupe « Tous Unis pour Ober » en charge des jardins partagés, Madame Chantal BRAYER, **en raison d'un déménagement.**

Conformément à l'article L.270 du Code électoral, le remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire est assuré par le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, sauf refus exprès de l'intéressé.

Dans ce cadre, la Commune d'Oberhausbergen a proposé au candidat suivant sur la liste « Tous Unis pour Ober », Monsieur Christian ANDRIAMAMPANDRY, de siéger au Conseil Municipal. Il a accepté la proposition qui prend effet à compter de ce Conseil Municipal en date du 20 septembre 2021.

Les Commissions auxquels il participera seront définies par délibération au prochain Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-4, R.2121-2 et R2121-4 ;

Vu le Code électoral et notamment l'article L.270 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 relative à l'installation des conseillers municipaux ;

Vu le courrier de Madame Chantal BRAYER en date du 6 juillet 2021 et réceptionné en Mairie le 6 juillet 2021 portant démission de son mandat de conseillère municipale ;

VU le courrier de Madame Le Maire de la Commune d'Oberhausbergen en date du 12 juillet 2021 informant Madame la Préfète du Bas-Rhin de la démission de Madame Chantal BRAYER ;

VU le courrier en date du 9 août 2021 de Madame Le Maire à l'attention de Monsieur Christian ANDRIAMAMPANDRY lui proposant de siéger au Conseil Municipal ;

VU l'acceptation de siéger au Conseil Municipal de Monsieur Christian ANDRIAMAMPANDRY envoyée par courrier en date du 10 août 2021 à l'attention de Madame Le Maire ;

VU le tableau du Conseil Municipal ci-annexé ;

Considérant qu'aux termes de l'article L.270 du Code électoral, et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu » ;

Considérant, par conséquent, que Monsieur Christian ANDRIAMAMPANDRY, candidat suivant de la liste « Tous Unis pour Ober », est désigné pour remplacer Madame Chantal BRAYER au Conseil municipal,

Considérant que Monsieur Christian ANDRIAMAMPANDRY, suivant de liste, a accepté de devenir conseiller municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de la démission de Madame Chantal BRAYER ;
- **PREND ACTE** de l'installation de Monsieur Christian ANDRIAMAMPANDRY en qualité de conseiller du conseil municipal.

Approuvée à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Cécile DELATTRE